



Ville de Thiers

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

- N°1 -

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 07/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250325-250324_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025

Nombre de conseillers présents : **28**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 mars à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 18 mars 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **2**

Etaient présents :

OBJET :
Échange coutelier entre THIERS et TANDIL (Argentine)

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDÀ, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Pepa CAENEN à David DERROSSIS ;
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 063-216304303-20250325-250324_1-DE



C.M. 24.03.2025

- N°1 -

ÉCHANGE COUTELIER ENTRE THIERS ET TANDIL (ARGENTINE)

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** l'appel à projet Amérique latine et Caraïbes soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères auquel THIERS a été retenu pour sa coopération avec TANDIL en Argentine sur la thématique suivante : Synergie et complémentarité entre la coutellerie de 2 continents ;

Depuis 2023, la convention signée entre THIERS/TANDIL et le Ministère des Affaires Etrangères dans le cadre d'échanges autour de la coutellerie, de nombreuses actions se sont déroulées :

- Voyage d'étude FRANCE/ARGENTINE dans le but d'approfondir les échanges entre couteliers du 25 septembre 2023 au 2 octobre 2023 ;
- Visite de l'offre de formation et d'entreprises locales ;
- En octobre 2024, une délégation thiernoise s'est déplacée à TANDIL pour compléter l'action autour de la formation, de l'expertise avec une mission d'audit en ARGENTINE, en vue de la création d'une école de coutellerie et à terme la possibilité d'un échange d'étudiants entre les bassins couteliers ainsi qu'une participation aux rencontres mondiales de la coutellerie ;

Pour rappel, ces actions sont soutenues par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères au travers d'une aide financière accordée à la Ville. Cette subvention de 40 000,00 euros notifiée en juillet 2023, de 15 650,00 euros, notifiée en 2024, doit faciliter les échanges entre ces acteurs publics et privés ;

En 2025, après accord du Ministère sur la somme restante (15 000,00 euros), il est prévu la venue de 3 argentins dans le cadre de Coutellia 2025 ainsi que des échanges avec les organismes de formation, les lycées et la confrérie ;

Les personnes identifiées pour venir sur THIERS à partir du 15 mai 2025 sont :

- Jonathan Ariel GRASSO ;
- Sol SIERRA ;
- Tomas BONTEMPI ;

Le coût prévisionnel global est de 9 100,00 euros soit :

- Déplacements : 6 600,00 euros ;
- Hébergement à THIERS : 1 600,00 euros ;
- Restauration : 900,00 euros.

Il est prévu que Sol SIERRA et Tomas BONTEMPI soient sur la Ville de THIERS sur un période de 6 jours et Jonathan Ariel GRASSO sur une période de 1 mois.



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 063-216304303-20250325-250324_1-DE



C.M. 24.03.2025

- N°1 -

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** les remboursements des frais réels des coûts de transport (agence HAVAS THIERS), d'hébergement occasionnel et de restauration sur présentation de justificatifs concernant Jonathan Ariel GRASSO, Sol SIERRA et Tomas BONTEMPI, tels que définis ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 063-216304303-20250325-250324_1-DE

